

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0667

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0667**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon - Année 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'OMS est une organisation internationale des Nations-Unies basée à Genève et qui dispose d'un Bureau à Lyon depuis 2001. Elle est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict Lyon-Gerland.

Le Bureau de l'OMS de Lyon est un élément essentiel du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS de Genève et, plus particulièrement, du département pour le renforcement des capacités de préparation des pays.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies, alertes chimiques ou nucléaires, etc.). Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

II - Objectifs poursuivis

Le caractère international des activités du Bureau de l'OMS de Lyon et leur forte technicité contribuent au rayonnement de l'agglomération et au développement de l'expertise de ses acteurs. L'OMS est en effet un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise et a développé notamment de fortes synergies avec des acteurs de l'écosystème régional, en particulier en diagnostic, vaccinologie, infectiologie et biotechnologie : Fondation Mérieux, BIOASTER, Laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, Laboratoire ANSES de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, etc. Les actions du Bureau de Lyon et ses partenariats participent également du caractère humaniste et de l'impact du territoire métropolitain en santé mondiale.

La Métropole soutient le fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents (convention pluriannuelle) et *via* une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La Métropole souhaite poursuivre son soutien à l'OMS pour assurer son ancrage territorial dans l'attente de la mise en service, fin 2023, du futur bâtiment dédié à l'OMS qui hébergera, à la fois, son Académie de santé et le Bureau de Lyon. La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet d'accroître significativement la visibilité et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique. Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et les actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en voie de développement.

III - Rapport d'activité 2020 et bilan

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0217 du 16 novembre 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 250 000 € à l'OMS ainsi qu'une subvention en nature correspondant à la mise à disposition de locaux à titre gratuit et à la prise en charge des frais afférents.

En 2020, les activités du Bureau de Lyon ont été fortement marquées par la pandémie de la Covid-19.

1° - Renforcement des laboratoires de santé publique

L'OMS a fourni un appui aux efforts de renforcement des capacités des laboratoires de santé publique des États membres par l'élaboration et la diffusion d'orientations techniques, de matériels et d'outils ainsi que par la fourniture d'une assistance technique aux États vulnérables et fragiles. Les activités se sont largement concentrées sur la préparation et la réponse à la Covid-19.

À titre d'exemples, sur le soutien à la préparation et la réponse à la Covid-19 :

- l'équipe a conduit le développement ou contribué à l'élaboration ou encore aidé à la révision de 13 documents techniques et de référence de l'OMS,
- une communauté de pratique de laboratoire Covid-19 de 303 membres a été développée et coordonnée : laboratoires nationaux, points focaux laboratoire des Régions et Bureaux pays de l'OMS, équipe en charge du laboratoire au siège,
- organisation de 16 *webinaires* pour la communauté de pratique de laboratoire Covid-19 avec la participation de 3 586 participants de 144 pays,
- cogestion du pilier diagnostics du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) pour la préparation des pays.

2° - Solutions d'apprentissage et formation

En 2020, les activités de cette unité destinée au perfectionnement des professionnels se sont concentrées en grande partie mais pas exclusivement, sur le soutien à la préparation et à la réponse à l'épidémie de la Covid-19.

Certaines des activités principales, à savoir celles concernant le programme d'apprentissage du règlement sanitaire international (RSI) consacré au soutien des points focaux nationaux et des parties prenantes, ont été mises de côté en attendant de pouvoir effectuer une analyse des leçons apprises sur le rôle du RSI (2005).

3° - Propagation des risques sanitaires aux frontières

Tout au long de l'année 2020, la pandémie de la Covid-19 a considérablement perturbé la circulation des personnes et des biens à travers les frontières, posant des défis importants à la réponse aux urgences de santé publique et ayant un impact négatif sur les sociétés et les économies.

L'OMS aide les États membres à renforcer la préparation et la résilience face aux urgences de santé publique qui se produisent et se développent dans un monde globalisé. Sont élaborées des orientations et des outils fondés sur des données probantes afin d'aider les autorités dans la prise des décisions éclairées sur les mesures visant à atténuer les risques transfrontières. Des approches fondées sur les risques pour guider la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques dans le contexte des voyages internationaux sont diffusées tout en soutenant la coordination internationale et intersectorielle entre les partenaires mondiaux et régionaux dans les secteurs de la santé, des voyages, des transports et du tourisme afin de permettre l'élaboration coordonnée des orientations.

Au total, 10 documents d'orientation provisoires ont été publiés concernant les voyages et les transports internationaux et les mesures de santé publique aux points d'entrée (aéroports, ports et postes-frontières). En coordination avec l'équipe des solutions d'apprentissage, 5 cours d'apprentissage en ligne ont permis de disséminer des connaissances sur les mesures d'atténuation mises en œuvre dans le domaine de santé publique et les stratégies basées sur les risques pour prévenir la propagation de la Covid-19 *via* les voyages internationaux par voie aérienne, maritime ou terrestre.

L'équipe Propagation des risques sanitaires aux frontières du Bureau de Lyon a également fourni un soutien essentiel aux bureaux régionaux et nationaux de l'OMS, *via* des séminaires en ligne, des téléconférences, des courriels, etc., afin de répondre aux demandes et disséminer les dernières connaissances disponibles sur la mise en œuvre des mesures de santé publique dans le cadre de voyages et de moyens de transport, sur la recherche de contacts internationaux et les exigences dans le domaine de prévention et de contrôle des infections aux points d'entrée et à bord des moyens de transport.

IV - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

Pour aider le Bureau de Lyon à remplir ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement de celui-ci en 2021.

Ce soutien se traduit tout d'abord par une prise en charge des loyers ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1^{er} mars 2015, dans le bâtiment Tony Garnier 24 rue Baldassini à Lyon 7^{ème}. Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole à l'OMS s'élève ainsi à 322 832,78 € TTC en 2020.

Dans le cadre de la transformation de l'OMS mise en œuvre par le directeur général, les équipes du Bureau de l'OMS de Lyon ont été repositionnées, fin 2019, dans un nouveau département responsable du renforcement de la préparation des pays, au sein de la nouvelle division en charge de la préparation aux situations d'urgence et du RSI. À ce titre, les 3 unités techniques du Bureau, soutenues par une unité de gestion administrative, poursuivront, en 2021, leurs objectifs de renforcement des capacités nationales pour la préparation aux urgences sanitaires et la mise en œuvre du RSI dans 3 domaines clés :

- le renforcement des laboratoires de santé publique,
- le contrôle de la dissémination du risque sanitaire *via* les points d'entrée (ports, aéroports et points de passage terrestres),
- le développement des ressources humaines nécessaires à l'application du RSI à travers des programmes d'apprentissage.

Le programme de travail 2021 se base sur la cible du triple milliard numéro 2 (un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire), à travers la mise en œuvre d'activités répondant essentiellement aux besoins du résultat 2.1 : Préparation des pays aux situations d'urgence sanitaire.

Ce programme de travail est amené à être adapté et à évoluer en fonction des besoins liés à la pandémie de la Covid-19. L'ensemble des équipes du Bureau de l'OMS de Lyon sont en effet impliquées, de façon partielle ou totale, dans la gestion de la pandémie : coordination des mesures aux points d'entrée, soutien à la gestion des événements de masse, appui dans le développement d'activités de formation en ligne sur les thématiques de contrôle aux frontières et des équipes d'intervention rapide, soutien aux activités de diagnostic de laboratoire, notamment dans le cadre de l'initiative ACT.

Tout en maintenant sa vision et son mandat international, le Bureau s'efforce, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et d'en développer de nouvelles au niveau local, régional et national ainsi que de contribuer à l'attractivité de sa ville hôte.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon pour l'année 2021 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnels	4 000 000	État français	1 600 000
direction, administration, gestion - coût des activités	180 000	OMS	3 835 000
<i>Sous-total</i>	<i>4 180 000</i>	Métropole - subvention fonctionnement	250 000
renforcement des laboratoires de santé publique	790 000		
gestion de la propagation des risques sanitaires aux frontières	200 000		
solutions pour la formation et l'apprentissage	470 000		
coordination, gestion et administration du bureau du Coordinateur	45 000		
<i>Sous-total</i>	<i>1 505 000</i>		
Total	5 685 000	Total	5 685 000
hébergement des équipes et charges locatives	322 833	Métropole - soutien en nature locaux	322 833

Il est proposé au Conseil d'attribuer à l'OMS, pour le fonctionnement de son Bureau de Lyon, une subvention de fonctionnement à hauteur de 250 000 €, pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de l'OMS dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon, pour l'année 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 250 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266412-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
